Les professionnelles

**Annexe 3 : La grève de 1989 du Syndicat des infirmières de la Colombie-Britannique : texte et questions**

Après avoir fondé le Syndicat des infirmières de la Colombie-Britannique (BCNU), plus de 17 000 infirmières ont obtenu le droit de grève en 1981. Elles se sont mises en grève pour la toute première fois huit ans plus tard, lorsque des négociations contractuelles avec le gouvernement ont échoué.

« Nous sommes coincés dans un cercle vicieux », a déclaré Pat Savage, présidente du BCNU, au *Vancouver Sun*. « Des conditions déplorables rendent difficile le recrutement des infirmières dont nous avons tellement besoin dans cette province, et cela va de mal en pire car nous ne sommes pas assez nombreuses. »

Parmi les provinces canadiennes, le salaire des infirmières de la Colombie-Britannique se classait au sixième rang. En plus d’une augmentation de salaire importante, les infirmières exigeaient que leurs avantages sociaux et leurs conditions de travail s’améliorent. Mme Savage a confié aux médias : « Cela fait des années que les infirmières de la Colombie-Britannique sont sous-évaluées et nous croyons fermement que notre heure est venue. »

Le 17 mai, 94 pour cent des infirmières ont voté en faveur de la grève. Au cours des jours qui ont suivi, elles ont exercé des moyens de pression en refusant de remplir les tâches ne faisant pas partie des soins infirmiers, comme le nettoyage et l’entretien ménager.

Le 4 juin, le BCNU a organisé des rassemblements dans toute la province. Debra McPherson, une infirmière de l’Hôpital général de Vancouver (VGH), a déclaré à la foule : « C’est là un signe que nous avons réveillé un géant qui dort. » Bernadette Stringer, elle aussi infirmière du VGH, a affirmé : « Ce rassemblement est destiné à maintenir notre élan et à exprimer notre mécontentement envers les négociations – envers le fait qu’elles sont si lentes. »

Ensuite, les infirmières ont refusé de faire des heures supplémentaires. Enfin, elles se sont mises en grève, quittant leur travail et établissant des piquets de grève devant les hôpitaux. Quelques infirmières ont continué à travailler pour assurer les services essentiels, comme exigé par la loi.

Cette grève de 18 jours a eu un réel retentissement. L’employeur et le syndicat sont parvenus à un accord de principe avec une hausse de salaire de 29,5 pour cent sur trois ans. Mais de nombreuses syndiquées de la base avaient espéré que le syndicat pourrait faire mieux. Plus de 700 infirmières en colère se sont pressées dans une salle de réunion d’un hôtel de Vancouver, exigeant des réponses de leur présidente. Par la suite, environ 150 infirmières ont organisé un rassemblement devant le bureau du BCNU. Elles réclamaient de leurs représentantes de reprendre immédiatement les négociations pour obtenir un meilleur contrat.

Stringer se trouvait parmi les protestataires. « Nous en avons assez d’un comité de négociation qui ne prend pas au sérieux ce que disent les membres », a-t-elle affirmé devant la presse.

Cependant, la direction du BCNU n’a pas tenu compte de leurs protestations, faisant le tour de la province et exhortant les membres à ratifier le contrat. D’autres ont organisé une campagne de « Votez non » au cours de laquelle Mmes McPherson et Stringer ont elles aussi parcouru la province pour donner aux membres un autre point de vue.

Lorsque le vote destiné à approuver le contrat a eu lieu le 12 juillet, les infirmières de la Colombie-Britannique ont voté contre à 65 pour cent. Pour finir, le conflit de travail a été soumis à un arbitrage contraignant, à la suite duquel le médiateur a décidé que les infirmières obtiendraient une augmentation de salaire de 20,9 pour cent sur deux ans.

En dépit de ce résultat décevant pour beaucoup, le conflit a entraîné des changements positifs. Le syndicat était administré par du personnel payé et non pas par des représentantes élues issues des syndiquées de la base, a fait observer Bernadette Stringer, et la grève a changé cela. Le syndicat est devenu ainsi plus démocratique.

Debra McPherson, qui est devenue présidente du BCNU, a indiqué que la pression montait depuis quelque temps : « En 1989, les conditions de travail dans le secteur des soins infirmiers suscitaient une grande colère et une amertume refoulées. Avoir notre mot à dire sur la rémunération de notre travail, la sécurité, la dotation en personnel et le contrôle de notre pratique n’était pas possible dans le cadre d’un comité patronal-syndical. »

Elle a également confié : « … nous reconnaissons maintenant le fait que, durant une grève, ce sont les membres qui font tourner le moteur, et la direction doit rester en contact avec eux et les tenir informés. »

**Questions**

* 1. Pourquoi pensez-vous que cela a pris tant d’années pour que les infirmières puissent obtenir le droit de fonder un syndicat?
  2. À l’époque du conflit de 1989, les infirmières étaient surchargées de travail en raison d’une pénurie de personnel. Elles ont fait remarquer qu’une meilleure rémunération attirerait davantage d’infirmières vers la province. Comment ces conditions ont-elles affecté le conflit et quelles leçons en a tiré le syndicat?
  3. En considérant cinq générations d’infirmières au Canada, comment pensez-vous que les syndicats ont changé la profession?
  4. Jusqu’à quel point l’évolution des droits des femmes et des droits des travailleurs a-t-elle changé la profession d’infirmière?

**Mots clés : délégué syndical, négociation contractuelle, grève, arbitrage contraignant, accord de principe, scrutin de ratification, syndiqués de la base**